

M. MAZON, M. LAFAURIE, A. BIGOT, MC. MORIN, E. CIVADE
Pharmacie, CHU Toulouse

Contexte

Les IC sont remboursés en sus des Groupes Homogènes de Séjours (GHS) et la conformité à la LPP est donc indispensable au remboursement. Toute pose hors référentiel (HR) doit être argumentée dans le dossier du patient pour justifier son remboursement.

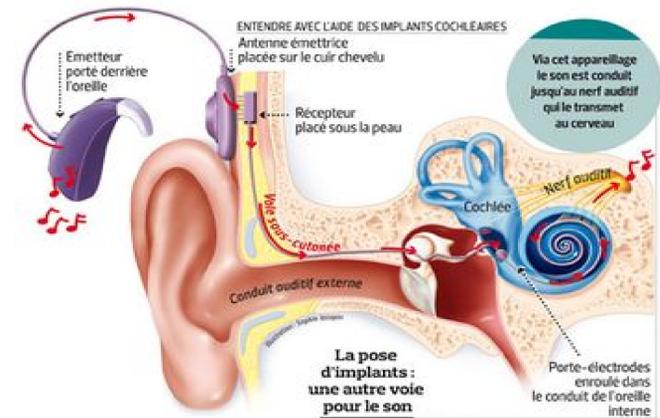
Matériel et méthodes

Analyse rétrospective des indications des poses de 2013 à 2015. Trois sources ont été utilisées pour recueillir les données du patient et du dispositif médical :

- Orbis® (compte rendu opératoire, d'hospitalisation)
- Opéra® (logiciel de traçabilité au bloc opératoire),
- Le registre national anonymisé EPIIC (Etude post-inscription des Implants Cochléaires, registre national des patients implantés, sous l'égide de l'HAS).

Objectifs

Vérifier la conformité de l'indication des poses des IC aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et à la LPP, ainsi que de justifier les poses HR.



Résultats

❖ Conformité des indications de poses aux référentiels

Implantation	Indication	2013	2014	2015	Conformité	
Unilatérale	Enfant	Gain prothétique ne permettant pas le développement du langage	18	8	19	X
		Surdité de perception sévère ou profonde bilatérale avec discrimination ≤ 50%	2	2	8	X
		Fluctuations auditives avec retentissement majeur sur la communication	0	2	1	X
	Adulte	Acouphènes invalidants	4	9	6	Hors LPPr
		Remplacement d'un IC implanté en 2013 suite à une surinfection du récepteur*	0	0	1	Hors LPPr
		Fluctuations auditives avec retentissement majeur sur la communication	2	0	4	X
Bilatérale	Enfant	Surdité de perception sévère ou profonde bilatérale avec discrimination ≤ 50%	27	32	45	X
		Surdité profonde chez l'enfant lorsque le gain prothétique ne permet pas le développement du langage	1	5	0	X
		Surdité profonde consécutive à une méningite.	2	1	0	X
	Adulte	Surdité neurosensorielle de perception bilatérale profonde, après échec ou inefficacité d'un appareillage acoustique conventionnel.	0	2	0	X
		Surdité profonde bilatérale avec absence d'audition complète avec la prothèse droite seule et discrimination de 55% avec prothèse gauche	0	0	1	Hors LPPr
		Perte de bénéfice audioprothétique du côté opposé avec conséquences socio-professionnelles ou perte d'autonomie	5	1	2	X
		Surdité profonde consécutive à une méningite.	2	0	0	X
Implantation bilatérale simultanée	0	0	1	X		

* La partie interne de l'IC est garantie 10 ans. Son renouvellement est pris en charge qu'à l'issue de la période de garantie.

Année	Nombre de patients implantés		% d'indications conformes aux référentiels	% d'indications HR	% d'indications HR argumentées
	Adulte	Enfant			
2013	40	23	94	6	100
2014	42	20	86	14	100
2015	60	28	92	8	88

Toutes les poses réalisées pour une indication HR ont été argumentées sauf une réalisée en 2015 dans le cadre d'une surdité sévère chez l'adulte avec une discrimination ≥ 50% lors de la réalisation de tests d'audiométrie vocale.

Les deux indications HR pour lesquelles toutes les poses ont été argumentées sont le remplacement d'un IC implanté en 2013 suite à une surinfection du récepteur et la prise en charge de l'acouphène unilatéral invalidant associé à une surdité totale.

Discussion

- Lorsque la cause de l'acouphène n'est pas identifiée ou non traitable et que les moyens préventifs se révèlent insuffisants, l'IC peut devenir un traitement de choix. La prise en charge de ces patients dans cette indication-là dans notre établissement est encadrée au sein d'un protocole de recherche et de ce fait est argumentée.
- Le suivi de la conformité des poses des IC nécessite une **étroite coopération pluridisciplinaire** (chirurgiens, pharmaciens, orthophonistes etc.). Seulement une indication HR sur les 3 dernières années reste non argumentée. Nous envisageons d'élargir progressivement ce suivi à l'ensemble de nos dispositifs médicaux hors GHS.